

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 30 MARS 2017

Date de la convocation : 24 mars 2017

Date d'affichage : 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : ROMAIN AUBRY, ANNETTE BRENE, EDITH CAUSERET, BERNARD DETOURBET, ROGER GODONNIER, SYLVIE GOUVERNEUR, FRANCOIS GUENIOT, SABRINA HECHT, DANIEL LOUET, VERONIQUE MARCOUX, YANN MATROT, JACKY MAUGRAS, CHANTAL MINOT, ERIC MIOT, DOMINIQUE ROGUE, MARC ROYER, ALAIN SIMEANT, CHRISTIANE WARNET, SEBASTIEN ZENDER

Représentés : GERARD GARBINO par FRANCOIS GUENIOT, SYLVIE GERARD par CHANTAL MINOT, MICHEL MORIZOT par ERIC MIOT, JOSE SERRANO par MARC ROYER, JEROME VILLETET par ROGER GODONNIER

Absents excusés : NATHALIE MATHEY, GEOFFREY URBAIN

Secrétaire : Monsieur JACKY MAUGRAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2017_032 - Taux imposition locaux 2017

Attendu que le Conseil Municipal a validé le rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées en 2017 ainsi que la répartition dérogatoire libre des attributions de compensation et le montant définitif de l'attribution,

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 21 décembre 2016 décidant d'instituer l'intégration fiscale progressive sur 12 ans pour la taxe d'habitation, pour la taxe sur le Foncier Bâti, et pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, suite à la création de la commune nouvelle,

Vu les taux proposés par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, pour l'année 2017, les taux d'imposition des 3 taxes locales sur les ménages de la commune nouvelle, comme suit :

- Taxe habitation	:	9,95 %
- Foncier bâti	:	10,24 %
- Foncier non bâti	:	14,59 %

Le produit prévisionnel attendu total de la fiscalité directe locale de la commune nouvelle de SAINTS-GEOSMES pour l'année 2017 est de : 375 862 euros.

2017_033 - Validation Rapport de la CLECT

Monsieur le maire rappelle le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 17 mars 2017, dont le conseil municipal a été destinataire.

Il expose au conseil municipal que la Communauté de Communes du Grand Langres a la compétence scolaire depuis le 1er janvier 2017 pour les 34 communes de l'ancienne communauté de communes. Les 20 communes du Bassigny ont transféré cette compétence depuis une quinzaine d'années.

Il convient de financer le coût de cette compétence et pour ce faire, il est proposé que la communauté de communes Grand Langres augmente sa fiscalité et qu'en contrepartie, les 34 communes baissent la leur en proportion.

Ce mécanisme présente l'avantage d'être évolutif au gré de l'évolution des écoles, contrairement aux attributions de compensation classiques.

En pratiquant ainsi, la communauté de communes appliquera des taux de fiscalité ménage identiques sur ses 54 communes, générant une recette inutile pour les 20 communes du Bassigny. Dès lors et par équité, il est proposé de leur restituer sur leurs attributions de compensation la somme correspondante.

Le mécanisme proposé correspond à une répartition dérogatoire libre des attributions de compensation pour laquelle l'unanimité des conseils municipaux se prononçant à la majorité simple est requise. Il permet d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et le contribuable.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le maire propose, d'approuver le rapport de la CLECT et de voter les attributions de compensation dérogatoires libre définies pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées en 2017,
- Approuve la répartition dérogatoire libre des attributions de compensation
- Approuve le montant définitif de l'attribution de compensation pour SAINTS-GEOSMES , soit la somme de 636 040 euros pour 2017.

2017_034 - Taxe Eau Potable 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 2,5 % le montant de la taxe communale sur l'eau potable de Saints-Geosmes, qui passera à 0,70 euro hors taxe le m3 sur les consommations, à partir du 1^{er} juillet 2017.

2017_035 - Tarif Eau Potable Balesmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs de l'eau de Balesmes sur Marne pour l'année 2017 sans changement par rapport à 2016, soit :

- Tarif eau : 1,10 euro le m3
- Location de compteur : 35 euros par an
- Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique selon le tarif en vigueur de l'Agence de Bassin.

2017_036 - Redevance Assainissement 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 2 % le montant de la redevance communale d'assainissement, qui passera à 1,16 euro hors taxe le m3 sur les consommations à partir du 1^{er} juillet 2017.

2017_037 - Subventions aux Associations 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2017, comme suit :

Subventions aux Associations à caractère humanitaire ou médical : c/6574

- Restos du Cœur	150,00
- Ass Parents Enfants Inadaptés Hte-Marne (APEI)	160,00
- Amicale Donneurs de Sang	80,00
- Ass. Cœur et Santé	100,00
- Croix Rouge Française	100,00
- Secours catholique	100,00
- Secours populaire	100,00
- Ass. Donneurs d'organes (ADOT)	80,00
- Ass. adultes et jeunes handicapés (APAJH)	80,00
- Ligue contre le cancer	100,00

Subventions aux Associations Diverses : c/6574

- Prévention Routière	100,00
- ASA Rallye Terre de Langres	500,00
- Souvenir Français	100,00
- Foyer socio éducatif collège Les Franchises	80,00
- Handball Club Langres	50,00
- Tennis Club Langres	50,00
- Ass. Prévention Jeunesse (ADPJ)	100,00

Subventions aux Associations Locales : c/6574

- Saints-Geosmes Loisirs	2 100,00
- Les Chênes Verts	1 000,00
- Ass. Récré Dynamic	150,00
- Foot Ball Club Saints-Geosmes	3 000,00
- Foot Ball Club Sud 52	500,00
- Société Chasse Sts-Geosmes	320,00
- Société Chasse Balesmes	100,00
- Ass. Eponine Balesmes	350,00
- Club Escrime Pays Langres	150,00
- Ass. Les P'tits Loups	1 200,00

Montant total : **10 900,00 €**

2017_038 - Subventions Mission Locale 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de soutenir les actions menées par l'Association « Mission Locale de l'Arrondissement de Langres » dont le siège social est sis Ruelle de la Poterne à LANGRES (52200) pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de Langres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2017, d'un montant de 5 000 euros (cinq mille euros) à l'Association « Mission Locale de l'Arrondissement de Langres » et autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat, pour une durée d'un an, entre la commune de SAINTS-GEOSMES et la Mission Locale de l'Arrondissement de Langres.

2017_039 - Budget Primitif 2017 Saints-Geosmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune nouvelle de SAINTS-GEOSMES, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 1 642 281
	Dépenses : 1 642 281
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 1 831 193
	Dépenses : 1 831 193

2017_040 - Budget primitif 2017 Eau-Assainissement Saints-Geosmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du service Eau-Assainissement de SAINTS-GEOSMES, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 230 990,00
Dépenses : 230 990,00

- INVESTISSEMENT : Recettes : 277 211,21
Dépenses : 277 211,21

2017_041 - Budget primitif 2017 Eau-Assainissement Balesmes sur Marne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du service Eau-Assainissement de BALESMES SUR MARNE, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 49 812,51
Dépenses : 49 812,51

- INVESTISSEMENT : Recettes : 27 671,60
Dépenses : 27 671,60

2017_042 - Budget primitif 2017 Immobilier d'Entreprises Les Mennetriers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe « Immobilier d'Entreprises Les Mennetriers », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 17 640
Dépenses : 17 640

- INVESTISSEMENT : Recettes : 41 806
Dépenses : 41 806

2017_043 - Budget primitif 2017 ZAE Les Mennetriers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe « ZAE Les Mennetriers », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 214 369,33
Dépenses : 214 369,33

- INVESTISSEMENT : Recettes : 279 133,61
Dépenses : 214 369,33

2017_044 - Budget primitif 2017 ZAE Champ de Monge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe « Lotissement ZAE Champ de Monge », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 253 540,36
Dépenses : 253 540,36

- INVESTISSEMENT : Recettes : 402 759,40
Dépenses : 402 759,40

2017_045 - Budget primitif 2017 Lotissement les Frênes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe « Lotissement les Frênes », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 195 810,32
Dépenses : 195 810,32

- INVESTISSEMENT : Recettes : 381 620,64
Dépenses : 381 620,64

2017_046 - Budget primitif 2017 Lotissement Poirier au Ciel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement d'habitations « Poirier au Ciel », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes :	458 739,32
	Dépenses :	458 739,32
- INVESTISSEMENT :	Recettes :	423 778,64
	Dépenses :	423 778,64

2017_047 - Etudes complémentaires Travaux Crypte Eglise Saints-Geosmes

Suite à la remise par le Cabinet BORTOLUSSI, du diagnostic de restauration et de mise en valeur de la crypte de l'Eglise de Saints-Geosmes, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est a donné un avis assorti de plusieurs demandes d'informations complémentaires qui nécessitent des investigations supplémentaires.

Sur proposition du Cabinet BORTOLUSSI, maître d'œuvre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser les deux études suivantes :

- prestation d'un bureau d'études structure en vue de dimensionner la dalle de recouvrement de la crypte et les fondations de ses supports ainsi que la recherche de couvertures alternatifs permettant la suppression de ces supports intermédiaires au droit des vestiges de colonnes.
Cette étude sera confiée au bureau d'études LABART à THIONVILLE, pour un coût de 2 800,00 euros HT.

-définition du taux d'humidité de la crypte en ventilant naturellement par l'ouverture des soupiraux dans la nef.
Ceci nécessite un suivi hydrométrique annuel de la nef pour déterminer le taux d'humidité de référence à atteindre dans la crypte.
Cette étude sera confiée au bureau d'études GINGER CEBTP à MAXEVILLE pour un coût de 900,00 euros HT.

Le Conseil Municipal sollicite le maximum de subventions possible auprès de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional Grand Est et du Conseil Départemental de Haute-Marne pour ces deux études complémentaires et autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2017_048 - Attribution Maîtrise d'Œuvre Salle multi-activités

M. le Maire présente les résultats de la consultation lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction d'une salle multi-activités à Saints-Geosmes.

M. le Maire rappelle que la commune s'est fait assister par le Cabinet QUADRI CITES de CHAUMONT(52000) pour l'analyse des offres sur le critère de la valeur technique.

Le Conseil Municipal, après examen et classement des 9 offres reçues en mairie suivant les critères de jugement indiqués au cahier des charges, sur proposition de la commission communale d'ouverture des plis réunie le 23 mars 2017, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par le Groupement Atelier d'Architecture 52 - 1, Rue Raymond Savignac à CHAUMONT (52) composé des bureaux d'études BETELEC et BETC établie sur un taux de rémunération de 7,00 %, soit un forfait provisoire de rémunération d'un montant de 91 000,00 euros HT.
- autorise M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Groupement Atelier d'Architecture 52

2017_049 - Lotissement Poirier au Ciel - Demande de Subvention

M. le Maire rappelle le projet de création d'un lotissement de pavillons individuels au lieudit « Poirier au Ciel » comprenant 15 lots pour une surface totale de 6 877 m², répartis en 6 lots pour la construction de logements locatifs et 9 lots pour l'accession à la propriété.

La commune a confié au Cabinet EURO INFRA à CHAUMONT la réalisation d'un dossier complet de permis d'aménager et une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne pour la réalisation du lotissement d'habitation « Poirier au Ciel ».

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2017_050 - Location Pâtis communaux

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, par 24 voix pour, accepte le renouvellement du bail de location des pâtis communaux de la commune nouvelle de Saints-Geosmes, pour une durée de 9 ans de 2017 à 2025 pour les personnes suivantes :

- ✚ HUOT Thierry domicilié 22 Rue saint Moile à Balesmes sur Marne 52200 Saints-Geosmes
Parcelle LA LIOT cadastrée ZH 52 – Balesmes sur Marne - 3ha 72a 80ca
Base de location 2017: 625 €

La location de 2017 servira de base pour la revalorisation des tarifs qui aura lieu chaque année à partir de 2018 suivant l'indice des fermages fixé par la Préfecture.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bail de location correspondant.

Questions diverses

1) TOUR DE GARDE ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Le tour de garde des bureaux de vote a été établi pour les prochaines élections, à savoir :

- élections présidentielles des 23 avril 2017 et 7 mai 2017.
- élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Le bureau de vote n°1 se tiendra en mairie de SAINTS-GEOSMES pour les électeurs de SAINTS-GEOSMES

Le bureau de vote n° 2 se tiendra en mairie de BALESMES pour les électeurs de BALESMES

2) Le conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne a réalisé le recensement hivernal des chauve-souris au Fort de la Bonnelle. Au total sont recensées 202 chauve-souris pour 10 espèces

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Jacky MAUGRAS.